



**MONT DE MARSAN
AGGLOMÉRATION**

**ARRÊTÉ DU
N°2026/0339**

SERVICE ÉMETTEUR
Direction des Affaires Juridiques et
de la Commande Publique

OBJET :
Arrêté portant délégation de signature
à Monsieur Frédéric BEDIN, Directeur Général Adjoint.

Nomenclature Acte :
5.5 – Délégation de signature

Le Président de Mont de Marsan Agglomération,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.5211-9,

Vu le procès-verbal du Conseil Communautaire en date du 7 avril 2026 élisant Monsieur Frédéric DUTIN, Président de Mont-de-Marsan Agglomération,

Vu les conventions conclues entre Mont-de-Marsan Agglomération et la Ville de Mont-de-Marsan, portant création de services communs relatifs à la Direction Générale des Services et aux services dits « ressources » (finances, ressources humaines, affaires juridiques et commande publique, informatique, communication),

Considérant que pour tendre vers une simplification et une plus grande rapidité des procédures administratives, il est nécessaire d'accorder au directeur général adjoint en charge du pôle éducation, enfance et jeunesse une délégation de signature pour certains actes de gestion courante,

ARRETE

Article 1 : Monsieur Frédéric BEDIN, directeur général adjoint, est autorisé, sous ma surveillance et ma responsabilité, à signer les bons d'engagement comptable et devis d'un montant inférieur à 4 000 € TTC.

Article 2 : En l'absence de Monsieur Frédéric BEDIN, la présente délégation est accordée à Madame Céline CEZARD, directrice générale des services.

Article 3 : En l'absence de Monsieur Frédéric BEDIN et de Madame Céline CEZARD, la présente délégation est accordée à Monsieur Franck MICHAUD uniquement pour les bons d'engagement comptable, devis d'un montant inférieur à 4 000 € TTC et la certification du service fait pour les factures relatives à l'activité du pôle technique communautaire.

Fait à Mont de Marsan, le 8 avril 2026.

Frédéric DUTIN
Président de Mont de Marsan Agglomération

